13 JUILLET 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

ALLOCATION D'UN FINANCEMENT À EFFET MULTIPLICATEUR AU PAKISTAN (SIND)

Reference	Décision
BOD/2021/07-02	**Allocation d'un financement à effet multiplicateur en faveur du Pakistan (Sind) :** Concernant la requête soumise en mars 2021, le Conseil d'administration : 1. note que les conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays sont remplies, comme indiqué dans la requête ainsi que dans la synthèse et l'évaluation figurant à l'annexe B au document BOD/2021/07 DOC 02 ; 2. note que les conditions d'accès à la part variable de l'allocation maximale par pays sont remplies, comme indiqué dans la requête ainsi que dans l'évaluation figurant à l'annexe B au document BOD/2021/07 DOC 02 ; 3. note que les conditions de cofinancement, de complémentarité et de viabilité de la dette pour accéder à l'allocation maximale par pays pour un financement à effet multiplicateur sont remplies, comme indiqué dans la requête et dans l'évaluation figurant à l'Annexe B au document BOD/2021/07 DOC 02 ;

4. approuve une allocation de financement à effet multiplicateur d'un montant de 25 millions de dollars à titre de financement supplémentaire du programme d'amélioration de l'apprentissage grâce à la transformation des classes (SELECT), actuellement soutenu par un ESPIG, à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête soumise et résumée au tableau 1 du document BOD/2021/07-02 4 (c), sous réserve :
 a. de la disponibilité des fonds ;
 b. de la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 relatif à l'engagement des fonds fiduciaires au titre d'un financement à effet multiplicateur ;
 c. de la formulation par le Secrétariat des recommandations suivantes en matière de financement (tous les montants sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique) :

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandations du Secrétariat aux fins de l'allocation :

Pakistan (Sind)		
a.	Allocation maximale par pays pour un financement à effet multiplicateur.	25 000 000
b.	Part fixe	17 500 000
c.	Part variable	7 500 000
d.	Allocation demandée (100 %)	25 000 000[1]
e.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**25 000 000**
f.	Agent partenaire	Banque mondiale
g.	Commissions de l'agent partenaire (% - montant)	1,75 % - 437 500
h.	Période	4 ans et 10 mois
i.	Date de démarrage prévue	1er septembre 2021
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex-post

[1] Comprend 225 000 dollars au titre des frais nécessaires pour permettre à l'Agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités.

k.	Source de financement	Fonds du GPE

5. approuve les révisions proposées du financement de l'ESPIG initial, soit la possibilité d'accéder à un financement supplémentaire grâce au Fonds à effet multiplicateur pour deux districts supplémentaires, comme indiqué dans la requête ainsi que dans l'évaluation figurant à l'annexe B au document BOD/2021/07 DOC 02 ;
6. demande au Secrétariat :
 a. de mentionner dans la notification de l'approbation du financement adressée au Pakistan (Sind) les observations et demandes de comptes rendus indiquées à l'annexe A ;
 b. d'inclure une mise à jour des comptes rendus demandés dans le rapport annuel sur l'état des financements conformément à l'échéancier fixé.

Annexe A – Observations du Secrétariat et comptes rendus

Pakistan (Sind)	
Observations	Le Secrétariat se félicite du parfait alignement des activités à financer au titre du fonds à effet multiplicateur sur les objectifs de l'ESPIG actuel / du programme d'amélioration de l'apprentissage grâce à la transformation des classes (SELECT). Conscient du rôle important que joue le programme dans la promotion de l'éducation des filles, le Secrétariat encourage les autorités du Sind à poursuivre leurs efforts délibérés à cette fin 1) en donnant la priorité au reclassement des écoles du primaire à l'élémentaire en vertu de la composante 2, qui envisage la mise à niveau de 100 écoles satellites / principales grâce aux financements à effet multiplicateur du GPE, 2) en donnant la priorité à la formation professionnelle continue des enseignantes en vertu de la composante 1 pour améliorer l'enseignement de la lecture dans les petites classes, et 3) en recrutant en priorité des enseignantes pour répondre aux besoins des écoles reclassées. Le Sind est par ailleurs encouragé à faire de son mieux pour accélérer le processus de préparation afin d'accroître l'efficacité du projet. Le Secrétariat prend enfin acte de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes d'éducation, et invite les pouvoirs publics et l'agent partenaire, en concertation avec le groupe local des partenaires de l'éducation, à songer à adapter l'ESPIG aux problèmes émergents, et en particulier à l'impact des fermetures d'écoles sur l'apprentissage des enfants, le cas échéant. Les autres adaptations à envisager pourraient comprendre des mesures visant à atténuer les éventuels retards ou autres difficultés de mise en œuvre du programme liés à la pandémie, y compris, le cas échéant, une modification des objectifs définis pour les indicateurs.
Comptes rendus	*Agent partenaire* L'agent partenaire est prié de bien vouloir inclure dans son rapport d'avancement régulier des mises à jour sur l'évaluation des risques et

	les mesures d'atténuation appropriées qui seront incluses dans le Cadre de gestion environnementale et sociale, lorsque l'évaluation des risques d'exploitation et d'abus sexuels / harcèlement sexuel (SEAH) aura été achevée.